

## **Quelques nouvelles de l'Insmi**

### **Délégations CNRS 2014**

La campagne des délégations 2014 s'est achevée pour l'Insmi avec un bilan de 102,5 années de délégations sur un total de 480 années. A titre de comparaison, le bilan était de 107,5 sur 500 en 2013. La baisse du nombre total de délégations offerte par le CNRS est liée à la réévaluation de la compensation financière versée aux universités.

Ainsi, comme les années précédentes, bien qu'il soit le plus petit des dix instituts du CNRS, l'Insmi bénéficie d'un cinquième des délégations mises en jeu. En effet, la communauté mathématique est très universitaire et a donc d'avantage recours aux délégations que d'autres disciplines.

Ces 102,5 années se répartissent en 14 délégations d'un an à temps plein et 177 délégations d'un semestre ou d'un an à temps partiel (22 et 171 en 2013). Ce sont donc 191 collègues qui bénéficieront d'une délégation durant l'année universitaire 2014/2015. Sachant que l'institut avait reçu 285 demandes, le pourcentage de satisfaction est de 67% (305 demandes, soit 63% de satisfaction en 2013).

Depuis la campagne 2013, l'étape finale de l'attribution des délégations se fait au niveau des « sites » et est arbitrée par son délégué scientifique référent (DSR). Celui-ci recueille les avis élaborés par les sections du comité national puis dialogue avec les directions d'établissements et les Instituts. Pour nous, l'expertise scientifique des dossiers a été faite par la section 41 du comité national qui a examiné tous les dossiers de l'Insmi en s'appuyant sur la liste de critères élaborée par le comité national et l'Insmi, liste qui a été publiée sur le site de la section.

Comme toujours, le projet scientifique a été l'élément déterminant de l'évaluation du dossier. Rappelons aussi que la fiche synthétique demandée par l'Insmi doit être renseignée clairement. En particulier, les informations concernant les services faits lors des années précédentes, les décharges, les CRCT et les délégations auprès d'autres organismes de recherche (INRIA par exemple) doivent y apparaître. Enfin, concernant les accueils en UMI, il faut penser à se signaler auprès du directeur scientifique adjoint en charge de l'international ; pour mémoire, un appel d'offre spécifique est envoyé aux laboratoires durant l'automne.

### **Postes de chercheurs associés 2014**

Chaque année, lors des demandes effectuées par les unités dans le cadre du dialogue de gestion, il est possible de demander des postes de chercheurs associés (postes rouges). Ces postes permettent de faire venir dans nos unités (UMR, UMS, FR) des chercheurs venant de l'étranger qui sont embauchés sur un contrat à durée limitée et rémunérés à un échelon correspondant à leur expérience.

Dans ce cadre, à l'automne 2013, l'Insmi a reçu 62 demandes : 35 DR, 19 CR, 6 post-doctorants et 2 doctorants. Comme les années précédentes, l'Insmi a affecté tous ses crédits de CDD chercheur pour les invitations de chercheurs étrangers confirmés. Les dossiers scientifiques ont été évalués par le comité national et 30 de ces demandes ont été acceptées, 24 DR et 6 CR.

Ces postes de chercheur associés correspondent annuellement à 7,25 emplois à temps plein. Parmi ces demandes, 1,5 années concernent l'organisation des semestres à l'IHP, et 1,5 années des chercheurs issus de nos UMI/LIA.

Sinnou David et Clotilde Fermanian Kammerer